

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} avril 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« Dans son rapport annuel de gestion 2023-2024, à la page 38, la SHQ affirme avoir atteint un taux moyen annuel de performance des mandataires de 73% pour l'habitation sociale. Je voudrais obtenir copie du sondage ainsi que les résultats détaillés ayant permis à la SHQ de tirer une telle conclusion pour 23-24 et 24-25. »

Après analyse, nous accédons en partie à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe pour l'année 2023-2024. En ce qui concerne l'année 2024-2025, le résultat n'est pas encore divulgué étant donné que le rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Société d'habitation du Québec n'est pas diffusé. Il le sera, au plus tard, au début du mois d'octobre 2025. Ainsi, nous ne pouvons y donner suite suivant l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2025-2026-02